



vente de parcelle de maison sans avis

Par **soke**, le **25/04/2010** à **15:54**

Bonjour,

notre maison de ville a une entrée commune (la maison est divisée en 2 et nous sommes proprio également de l'entrée, l'autre a une servitude)
le voisin (partie droite de la maison) a vendu sa parcelle sans nous en parler, sans nous faire de proposition, dans le dos quoi alors que nous aurions aimé lui acheter...
plusieurs fois je l'ai vu avec des gens pour visite et moi de lui dder s'il arrive a trouver à "louer", lui de me cacher la vente et me dire "ha c'est pas facile), ensuite je le vois vider son garage, moi de lui dire "vous videz tout?" lui de me répondre "hé oui" sans me dire une fois encore qu'il est train de vendre.

la vente se signe jeudi prochain.

si vous pouviez me donner quelques infos à ce sujet ce serait vraiment chouette car le contrat de vente ne fait réf qu'à la servitude et à nos parcelles

- a t il le droit de vendre sans nous en faire part (sorte de copropriété)
- peut on annuler la vente?
- comment faire pour récupérer ce morceau?

par avance un grand merci

So

Par **dobaimmo**, le **25/04/2010** à **16:06**

Bonjour

si votre acte de vente ne fait référence à aucun pacte de préférence, votre voisin vend à qui il veut.

c'est ce qu'il est en train de faire, avec un certain plaisir apparemment.

vous ne pouvez malheureusement rien y faire.

l'acquéreur bénéficiera des mêmes droits que lui (servitude).

Peut être allez vous y gagner au change.

Ceci dit, sur du long terme, lorsque vous serez bien avec les voisins, vous pourrez toujours, pour éviter que cela ne se reproduise, leur proposer d'aller chez le notaire, signer (à vos frais) un pacte de préférence : s'ils vendent, vous aurez priorité pour acheter au même prix, mais en

aucun cas, cela ne les engage à vendre. peut être accepteront ils cette protection pour vous
(qui pourrait d'ailleurs être réciproque)
cordialement

Par **soke**, le **25/04/2010** à **19:33**

bon.... hé bien un grand merci pour cette réponse